

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 avril 2018

n°12

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (0) :

EXCUSES (2) :
Mme DE COURREGES, M.HENEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : Demande de subvention à la Région Nouvelle Aquitaine pour le programme artistique organisé par l'École d'Arts Plastiques

L'Ecole d'Arts Plastiques, au travers du Centre d'art contemporain - Ateliers de l'Imprimé, est inscrite dans le réseau régional Poitou-Charentes pour mieux faire connaître son action auprès d'un public le plus large possible.

Les projets 2018 consolident le fonctionnement de la structure ainsi que sa transversalité avec les autres équipements culturels de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault.

Outre les expositions, de nombreuses rencontres, des stages et des conférences sont programmés, contribuant ainsi à la connaissance et à la sensibilisation du moyen d'expression qu'est l'estampe.

Afin de permettre la réalisation de toutes ces activités, une subvention est demandée à la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 15 000€.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article 3.III.1 des statuts de la Communauté d'agglomération relatif à la compétence pour le soutien aux acteurs culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n° 1 du 5 décembre 2016 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

CONSIDERANT que l'activité du Centre d'Art est, entre autres, d'organiser des expositions, des rencontres d'artistes avec le public, des conférences, des stages avec des artistes,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter l'octroi auprès de la Région Nouvelle Aquitaine d'une subvention d'un montant de 15 000€ pour le financement des activités du Centre d'Art Contemporain,

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 avril 2018

n°12

page 2/2

- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 25/04/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER